

L E

TRIBUN DU PEUPLE,

PARAISANT TOUS LES JOURS.

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Se distribue à Lyon, Galerie du Grand-Théâtre, 4, et quai de l'Hôpital, 99.

Lyon, le 3 mars 1848.

La révolution du 24 février peut être mise au nombre des événements les plus importants qui se soient accomplis dans l'humanité. Jamais révolution plus spontanée et plus glorieuse! Un jour de combat pour renverser une monarchie orgueilleuse défendue par cent mille bayonnettes! Mais les faits ne sont rien, quand on songe à la grandeur des résultats! En effet, l'affranchissement de la France va entraîner celui de toute l'Europe, et, si nous l'osions dire, du monde entier.

La révolution de 89 nous avait posé aux yeux du monde dans une attitude si fière, si noble, si généreuse, que les nations nous contemplaient dans une sorte d'ébahissement, et que les plus ennemies nous admiraient. L'Empire nous avait fait respecter; la Restauration n'était pas parvenue à nous avilir. Le gouvernement de Louis-Philippe lui-même, qui, dans un intérêt dynastique, ne reculait devant aucune bassesse, n'a jamais pu nous faire perdre l'ascendant que nous exerçons sur nos voisins. Cet ascendant sera irrésistible. Les nations faibles vont nous tendre les bras; les grandes monarchies, déjà travaillées, fléchiront et suivront notre exemple.

La politique de l'ex-roi consistait à séparer de plus en plus la société en deux classes: les riches et les pauvres. Il s'appliquait à satisfaire les premiers pour se les attacher, et il y était parvenu; Quant aux pauvres, il ne les craignait pas, comptant que leur misère ferait leur faiblesse; mais, ignorant que l'excès de la misère engendre le désespoir, il ignorait aussi que la corruption

même a des bornes, qu'elle fatigue, qu'elle irrite à la fin; il ignorait que ne pouvant pas s'étendre partout, elle laisse toujours des parties saines; mais ce qu'il ignorait surtout, c'est le caractère impétueux du peuple français, sa bravoure proverbiale.

Quand on est animé d'une passion dominatrice comme celle de régner, on ne voit jamais tout; les choses ne se présentent à nous que sous un certain point de vue, celui qui nous flatte le plus. De là, une foule d'erreurs qui peuvent nous perdre, les circonstances aidant. C'est ce qui est arrivé à Louis-Philippe. La politique rusée de ce dernier roi des Français, lui a permis de peser plus longtemps sur nous, mais elle ne pouvait le sauver.

L'état de misère et de compression où s'est trouvé le peuple sous cette politique à jamais infâme, l'a porté à réfléchir sur ce qu'il était et sur ce qu'il pouvait être. Une paix profonde a permis à son intelligence de se développer, libre de toute préoccupation. Ce mouvement des idées a été rapide dans la classe populaire. On a vu bientôt le simple ouvrier s'élever à la hauteur des conceptions philosophiques les plus hautes, les plus sublimes, en même temps que les plus généreuses. Aussi serait-il bien difficile aujourd'hui de le tromper, et le voit-on, depuis notre révolution glorieuse, partager le pouvoir avec les classes de la société qui naguères l'exerçait exclusivement. Qu'il le conserve, ce pouvoir, car, comme dit un vieux proverbe, *on n'est jamais si bien servi que lorsqu'on se sert soi-même.*

COMMUNE DE LYON.

Dès le 25 à neuf heures du soir, la République fut proclamée au balcon de l'Hôtel-de-Ville, par le citoyen Penot, aux acclamations d'une foule immense rassemblée sur la place des Terreaux. En même temps, plusieurs citoyens se réunissaient à la mairie, sous la présidence du citoyen Laforest. Un grand nombre d'autres citoyens nommèrent de leur côté, dans la salle Henri IV, une commission toute composée d'ouvriers. Ces deux commissions se réunirent aussitôt pour n'en former qu'une; pen-

dant quelques jours , la ville et même tout le département , n'ont pas eu d'autre autorité.

La *commission centrale provisoire* de l'Hôtel-de-Ville a pourvu à tout , dans ces temps difficiles , et au milieu d'une garnison nombreuse , dont les dispositions ont resté plusieurs jours indécises. Depuis le 28 , jour de l'arrivée du citoyen Arago , commissaire du gouvernement , elle partage avec lui le pouvoir. Le citoyen Arago est investi de l'autorité préfectorale avec des pouvoirs extraordinaires pour réorganiser le département. Les pouvoirs de la commission centrale de l'Hôtel-de-Ville sont ceux du conseil municipal.

Quoique les journaux n'aient rapporté que d'une manière très imparfaite les nombreuses et importantes délibérations de la commission provisoire , nous ne les consignerons cependant pas ici , le cadre de notre feuille étant trop restreint ; mais nous mettrons à l'avenir nos concitoyens au courant de tout ce qui se passera d'intéressant dans cette assemblée.

Avant-hier , le citoyen Arago , après une visite qu'il venait de faire à la Guillotière et à la Croix-Rousse , est venu à l'Hôtel-de-Ville où il a rendu compte de cette tournée patriotique. Le récit de sa visite aux forts des Bernardines et St-Laurent , occupés par des citoyens armés , nous a vivement ému. « J'ai trouvé là , a-t-il dit , des hommes de bronze. » Il leur a exprimé tout ce qu'il ressentait d'indignation pour un gouvernement qui avait pu élever d'aussi affreux ouvrages , et il leur a promis que , d'après le vœux légitime qu'ils exprimaient de les voir raser avant que d'en sortir , il allait à l'instant en référer au gouvernement provisoire , ses pouvoirs ne lui permettant pas de prendre sur lui cette mesure. Cette réponse franche a calmé les citoyens ; ils attendront la décision de Paris , mais toujours sous les armes.

Le soir , le comité des finances a fait un rapport favorable à la commission ; il a dit , entre autre , que la souscription patriotique , ouverte seulement depuis hier , s'élève déjà à cent mille francs.

Le citoyen Chipier propose que le costume de la garde nationale soit la blouse , et cette proposition est accueillie par un ton-

nerre d'applaudissements. La coiffure serait le képiké de nos soldats d'Afrique. Tout ce qui constituerait le costume de la garde citoyenne serait confectionné par une association de travailleurs, aux frais de la commune et délivré gratis aux citoyens ; une souscription serait ouverte pour couvrir les frais. Ces diverses propositions ont été adoptées en principe, et renvoyées pour les détails au comité de la guerre qui fera un rapport.

Séance du 2 mars.



La séance est ouverte à huit heures et demie. Une députation du club démocratique est introduite ; son président, le citoyen Jean Charavay, dépose sur le bureau une pétition tendant à obtenir de la mairie un local sans emploi.

Le citoyen Juif repousse cette demande, prétendant que d'autres sociétés populaires pourraient, plus tard, faire valoir les mêmes prétentions.

Les citoyens Gudin, Lentillon, Gabriel Charavay et Guillermin font remarquer que dans notre première révolution, il n'y avait à Paris que deux clubs, les Jacobins et les Cordeliers ; que, d'ailleurs, c'était rendre le droit de réunion illusoire que de ne pas donner aux citoyens les moyens de l'exercer. Ils ont démontré que les assemblées populaires sont le garant le plus sûr du gouvernement républicain.

C'est là, ont-ils dit, qu'à l'approche des élections les candidatures vont se discuter ; c'est là que se prépareront les grandes questions qui devront être portées à la représentation nationale ; c'est là enfin, c'est dans ces foyers de patriotisme, que les hommes égarés viendront puiser la confiance à la république.

Le citoyen maire a demandé si l'on pouvait indiquer un local. Le citoyen Lortet a répondu qu'on en trouverait un ; que si l'on n'en trouvait pas, on en ferait construire ; et une commission de trois membres a été nommée sur le champ pour se mettre en quête. Elle est composée des citoyens Lortet, Benoît et Guillermin.

Le citoyen Vincent se plaint de ce qu'on voit encore des men-

dians dans les rues. Le citoyen Lortet propose d'utiliser les cadres de la garde nationale pour prendre des informations et porter des secours chez les nécessiteux. — Chargé de présenter un projet.

Le citoyen Clasis (Harion) demande que l'on retire gratis du Mont-de-Piété les hardes et instruments de travail des travailleurs. Arrêté qu'on écrira au Mont-de-Piété pour avoir des renseignements sur les engagements de ces natures d'objets.

Sur la proposition d'un membre, la commission arrête qu'elle enverra un de ses membres à chaque comité électoral de la garde nationale pour le présider et veiller à l'exécution de la loi.

CLUB DÉMOCRATIQUE CONSTITUÉ LE 26 FÉVRIER 1848.

La Révolution accomplie les 23 et 24 février a de nouveau consacré les droits imprescriptibles de l'homme et du citoyen. La population lyonnaise, une des premières, a compris qu'il importait de sortir au plutôt de cet état de dégradation morale où elle était tombée par la compression exercée au nom des droits de quelques-uns. A cet effet, un grand nombre de citoyens se sont réunis spontanément dans le but d'exercer le droit de réunion et de discussion, et ils ont décidé se constituer provisoirement en permanence tant que les dangers de la Patrie ne seraient pas passés, pour ensuite s'occuper des questions qui touchent à la politique et à l'administration en général, et de toutes les questions relatives à la réorganisation sociale en particulier.

Le 27 avril, au milieu de l'incertitude des événements et des hésitations du général de Perron, le club démocratique a arrêté d'afficher sur les murs de Lyon l'enrôlement de volontaires pour marcher au secours de Paris et de soumettre cette décision à la commission révolutionnaire provisoire présidée par le citoyen Laforest qui, après avoir pris l'avis de cette commission s'engagea d'en faire connaître le contenu au gouvernement provisoire.

EMPRESSEMENT A LA CURÉE.

N'en doutons pas, il y a une foule de gens qui ne veulent de la République que les avantages qui peuvent en résulter pour leur propre compte. La cupidité est en éveil, non-seulement à Paris, mais dans toute la France. Nous sommes vraiment affligés du spectacle qu'offre Lyon sous ce rapport, et nous invitons tous les bons citoyens à nous signaler les intrigants qu'ils pourront connaître.

Sans doute, il faut que les ames damnées de l'ancien pouvoir soient dépouillés de leurs places, mais il faut aussi les remplacer par des hommes à principes sûrs, par des citoyens honnêtes. Méfiez-vous de ceux qui entourent le pouvoir provisoire, et qui s'évertuent à mettre en relief leur républicanisme d'un jour, et du quatrième jour.

CROIX-ROUSSE.

Est-ce que rien ne changerait sous le soleil? est-ce que l'humanité serait destinée à toujours tourner dans le même cercle? on le croirait. En 1830, le républicain improvisé, le citoyen Sandier de 1848 était maire de la Croix-Rousse comme il l'est aujourd'hui, et, fidèle à la restauration en 1830, nous ne lui faisons pas un crime de s'être fait porter candidat aux élections du conseil général en 1848 par le parti légitimiste, la veille du jour où la République a été proclamée sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville; mais ce que nous ne comprenons pas, c'est le républicanisme improvisé qu'il a montré aux habitants de la Croix-Rousse. Sans porter atteinte au caractère privé du citoyen-maire Sandier, il serait urgent que la commune de la Croix-Rousse comprit que la nouvelle République ne peut et ne doit conserver aucune équivoque fâcheuse pouvant occasionner des luttes passionnées ou amener des résultats contraires à l'intérêt de la république naissante.

L'Ami du Peuple de 1848,

PAR RASPAIL.

Tel est le titre d'un nouvel organe des intérêts populaires. Les trois numéros qui nous en sont parvenus nous portent à croire qu'il ne sera pas indigne de la feuille dont il a emprunté le titre. L'ami du peuple de notre première révolution faisait une guerre impitoyable aux intrigants de toutes espèces, et déjà *l'Ami du Peuple de 1848* signale énergiquement certains actes, certains choix qui ont besoin d'explications de la part du gouvernement provisoire.

FORTS INTÉRIEURS DE LA CROIX-ROUSSE.

La malveillance fait courir le bruit que les citoyens qui occupent les forts des Bernardines et de Saint-Laurent sont des légitimistes. Il y a quelque chose de si ridicule dans une semblable calomnie qu'elle ne vaut pas même la peine d'être relevée. Les fiers républicains qui se sont renfermés dans ces ouvrages du despotisme et qui ont juré de n'en pas sortir sans qu'ils soient démolis, sont au-dessus des outrages. Leur patience armée au milieu de ces appareils qui font bondir tout cœur patriote est digne des pinceaux de l'histoire.

AUX TRAVAILLEURS.

Travailleurs! ne cessez de réclamer vos droits jusqu'à ce que vous les ayez obtenu complètement. Pétitionnez, exposez vos besoins, et la Commission vraiment républicaine qui siège à l'Hôtel-de-Ville vous entendra. Croyez-le bien, vous êtes largement représentés dans cette Commission. Elle connaît vos douleurs, et elle ne restera pas en arrière de Paris.

Elle vient de faire placarder sur tous les murs de la ville une proclamation rassurante du gouvernement provisoire. Voici cette proclamation.

REPUBLIQUE FRANCAISE. LIBERTE , EGALITE ,
FRATERNITE.

« LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE :

« Considérant que la Révolution, faite par le peuple, doit être faite pour lui ;

« Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs ;

« Que la question du travail est d'une importance suprême ;

« Qu'il n'en est pas de plus haute , de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain ;

« Qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe ;

« Qu'il faut aviser, sans le moindre retard, à garantir au peuple les fruits légitimes de son travail.

« LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE ARRÊTE :
« Une Commission permanente, qui sera intitulée : *Commission de gouvernement pour les Travailleurs*, va être nommée, avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort. »

« Pour montrer quelle importance le gouvernement provisoire de la République attache à la solution de ce grand problème, il nomme président de la Commission de gouvernement pour les travailleurs, un de ses membres, le citoyen LOUIS BLANC, et pour vice-président, un autre de ses membres, le citoyen ALBERT, ouvrier.

« Des ouvriers sont appelés à faire partie de la Commission.

« Le siège de la Commission sera au palais du Luxembourg.

« LOUIS BLANC, ARMAND MARRAST, GARNIER-PAGES. »

On rédige en ce moment une affiche pour calmer les craintes qu'un article perfide du *Courrier de Lyon* avait fait naître dans notre ville, sur les intentions des braves citoyens qui occupent les toits des Bernardines et St-Laurent.

Le Gérant, G. CHARAVAY.

Lyon. — Imprimerie de J.-B. RODANET et Comp., rue de l'Archevêché, 3.